



**Nestlé** Good food, Good life

## Invitation à l'Assemblée générale 2024 de Nestlé S.A.

157<sup>e</sup> Assemblée générale ordinaire  
Jeudi 18 avril 2024 à 14 h 30  
SwissTech Convention Center EPFL  
Rue Louis-Favre 2  
1024 Ecublens / Lausanne, Suisse



# Table des matières

---

Lettre du Président	<b>3</b>
Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration	<b>7</b>
Informations générales	<b>21</b>

# Lettre du Président

Chère Actionnaire, Cher Actionnaire,

En 2023, Nestlé a maintenu le cap, malgré un contexte marqué par l'incertitude. Notre stratégie Nutrition, Santé et Bien-être constitue notre passé, notre présent et notre avenir. Dans ce cadre, nous continuons de fixer de nouvelles priorités. Notre modèle de création de valeur, qui combine la recherche équilibrée de la croissance du chiffre d'affaires et des bénéfices avec l'utilisation efficace des ressources, nous permet d'investir, de rénover et de générer de la croissance. Nos activités de recherche et développement à la pointe de l'industrie, menées dans notre principal centre de recherche, nos cinq instituts scientifiques et nos 23 centres technologiques dans le monde, soutiennent nos ambitions de croissance. Nous avons intégré les technologies numériques, les rendant omniprésentes dans notre Société. En même temps, notre engagement en faveur de la Création de Valeur Partagée assure que nos actionnaires, nos clients, nos consommateurs et la société peuvent compter sur nous.

Nous sommes sur la bonne voie pour atteindre nos engagements climatiques à court terme, guidés par notre Feuille de route climatique détaillée pour atteindre zéro émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050. Le pic de carbone et le pic de plastique sont derrière nous, alors même que nos activités continuent de croître. Vous, chères et chers actionnaires, avez fortement soutenu cette ambition lors de notre Assemblée générale ordinaire de 2021. Cette année, vous aurez l'occasion de voter sur notre rapport «Creating Shared Value and Sustainability Report» complet, qui sera désormais soumis au vote de nos actionnaires chaque année. Nous vous remercions de votre fort soutien en faveur de la révision des statuts lors de notre dernière assemblée. Nous avons ainsi pu mettre en œuvre le nouveau droit suisse de la société anonyme avec un an d'avance.

Nous dialoguons activement avec nos actionnaires par le biais de nos roadshows, journées de rencontre avec les investisseurs, réunions et Tables rondes du Président organisées dans différents endroits du monde. Ces interactions avec nos actionnaires tout au long de l'année nous apportent des informations précieuses et nous aident à affiner nos priorités stratégiques ainsi que notre programme environnemental, social et de gouvernance.

Après trois années au cours desquelles nous avons fait de la sécurité publique une priorité dans le contexte de la pandémie, nous avons repris notre Assemblée générale ordinaire l'année passée, en adoptant un nouveau lieu et un format modernisé qui permet aux actionnaires de se joindre à nous à distance. Cette année encore, vous pourrez suivre l'Assemblée en direct sur notre portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live». Vous pouvez accéder au portail en utilisant votre identifiant personnel ou le code QR qui figure dans la lettre d'invitation. Vous pouvez également transmettre vos instructions de vote au Représentant indépendant par voie électronique via ce portail des actionnaires. Vous pouvez envoyer vos questions en amont de l'Assemblée en les soumettant à notre Bureau des actions. Le Président et l'Administrateur délégué aborderont les principaux sujets dans leurs discours, qui seront retransmis en ligne. La participation en ligne sera

possible grâce à la diffusion en direct de l'Assemblée depuis le SwissTech Convention Center à Lausanne. Veuillez noter qu'il n'y a que très peu de places de stationnement sur place.

Nous renouvelons continuellement notre Conseil d'administration en nommant des membres qui apportent une expérience et une expertise uniques contribuant directement à la réussite de Nestlé. Celles-ci couvrent des domaines tels que le marketing, le numérique, l'agriculture, la durabilité, la géopolitique et la finance.

Lors de l'Assemblée à venir, après 12 années de service dévoué au sein de la Société, Henri de Castries ne se présente pas pour une nouvelle réélection au Conseil d'administration. Après avoir rejoint le Conseil en 2012, Henri de Castries a servi en tant que Lead Independent Director du Conseil depuis 2017 et Vice-Président à partir de 2018. Il a présidé le Comité de nomination et de durabilité de 2017 à 2021 et préside le Comité de nomination depuis 2021. Henri de Castries est également membre du Comité de contrôle depuis 2012 et du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise depuis 2017.

Kimberly A. Ross a, pour des raisons personnelles, décidé de ne pas se présenter pour une réélection. Kimberly A. Ross a rejoint le Conseil d'administration en 2018 et siège depuis lors au Comité de contrôle.

Le Conseil d'administration tient à exprimer sa sincère gratitude à Henri de Castries et Kimberly A. Ross pour leur engagement très apprécié et leurs services exceptionnels au cours des dernières années.

Nous proposerons la réélection de tous les autres membres du Conseil d'administration ainsi que de son Président pour des mandats d'un an lors de l'Assemblée générale. Les profils détaillés de chaque candidat sont disponibles sur notre site internet. En cas d'élection, je serais honoré de continuer à servir le Conseil d'administration en tant que Président. En cas d'élection, Pablo Isla assumera le rôle de Lead Independent Director et de Vice-Président, et il présidera le Comité de nomination du Conseil d'administration. Dick Boer, en cas d'élection, présidera le Comité de rémunération.

De plus, nous proposerons l'élection d'un nouveau membre au Conseil d'administration. Geraldine Matchett était co-Directrice Générale et directrice financière (CFO) de DSM-Firmenich AG (anciennement Royal DSM N.V.) de 2020 à septembre 2023, après avoir été CFO de 2014 à 2020. Auparavant, elle était CFO de SGS S.A. et a occupé des postes d'auditrice financière chez Deloitte Touche Tohmatsu Ltd. et KPMG. Son arrivée au Conseil d'administration renforcera davantage notre expertise stratégique, opérationnelle et financière.

Au nom du Conseil d'administration, de notre Direction et de la communauté Nestlé tout entière, je tiens à vous remercier, chère Actionnaire, cher Actionnaire, pour votre confiance et votre soutien indéfectibles.

Avec mes salutations les meilleures,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Paul Bulcke', written in a cursive style.

Paul Bulcke  
Président du Conseil d'administration



# Ordre du jour et propositions du Conseil d'administration

## **1 Rapport de gestion 2023**

### **1.1 Rapport annuel, comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2023**

#### *Proposition*

Approbation du Rapport annuel, des comptes de Nestlé S.A. et des comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2023

#### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet le Rapport annuel, les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2023 au vote des actionnaires. Le Rapport annuel, les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé ainsi que les rapports de révision font partie du Rapport de gestion de Nestlé et sont disponibles sur internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)) ou au Bureau des actions à Cham.

Dans ses rapports de révision, Ernst & Young SA recommande d'approuver les comptes de Nestlé S.A. et les comptes consolidés du groupe Nestlé pour l'exercice 2023.

### **1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2023**

#### *Proposition*

Acceptation du Rapport de rémunération 2023 (vote consultatif)

#### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet le Rapport de rémunération 2023 à un vote consultatif des actionnaires. Le Rapport de rémunération fait partie du Rapport sur le Gouvernement d'entreprise inclus dans le Rapport de gestion. Il est disponible sur internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)) ou auprès du Bureau des actions à Cham.

Ernst & Young SA a audité le Rapport de rémunération comme exigé par la loi et confirme que le Rapport de rémunération 2023 est conforme au droit suisse et aux statuts.

### **1.3 Vote consultatif sur le Creating Shared Value and Sustainability Report 2023**

#### *Proposition*

Acceptation du Creating Shared Value and Sustainability Report 2023 (vote consultatif)

#### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration a établi un rapport sur les questions non financières conformément aux dispositions de la loi et le soumet pour acceptation à un vote consultatif des actionnaires. Le Creating Shared Value and Sustainability Report 2023 (qui n'existe qu'en anglais) contient le

rapport sur les questions non financières conformément à l'article 964b du Code des Obligations suisse. Le rapport complet est disponible sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)).

Ernst & Young SA a fourni une assurance limitée sur certains indicateurs de performance, tels que mentionnés à la page 71 du rapport, et a évalué si le rapport est conforme à l'article 964b du Code des Obligations suisse. Ernst & Young SA a conclu sans réserve une assurance limitée à cet égard.

## 2 Décharge au Conseil d'administration et à la Direction

### *Proposition*

Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023

### *Explication*

Selon les statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour l'exercice 2023.

## 3 Emploi du bénéfice résultant du bilan de Nestlé S.A.

### *Proposition*

#### **Bénéfice résultant du bilan**

Bénéfice reporté de 2022	CHF	16 204 510 328
Dividende sur propres actions non distribué <sup>(a)</sup>	CHF	283 919 753
Destruction de 80 000 000 actions (rachat d'actions)	CHF	(9 136 617 465)
Bénéfice de l'exercice 2023	CHF	<u>12 671 082 922</u>
Total	CHF	<u>20 022 895 538</u>

#### **Emploi proposé**

Dividende pour 2023, CHF 3.00 par action  
sur 2 670 000 000 actions <sup>(b)</sup>

(2022: CHF 2.95 sur 2 750 000 000 actions)
 CHF | 8 010 000 000 |

Solde reporté à nouveau
 CHF | 12 012 895 538 |

(a) Le montant de CHF 8 112 500 000 proposé comme distribution de dividende 2022 a été réduit de CHF 283 919 753 en raison de 96 243 984 propres actions détenues par le groupe Nestlé à la date du paiement du dividende.

(b) En fonction du nombre d'actions émises à la date déterminante pour le versement du dividende (19 avril 2024). Aucun dividende n'est versé sur les propres actions détenues par le groupe Nestlé.



### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver le dividende de CHF 3.00 par action. Dans son rapport de révision, Ernst & Young SA confirme que l'emploi proposé du bénéfice est conforme au droit suisse et aux statuts.

Dans la mesure où la proposition du Conseil d'administration est approuvée, le dividende brut sera de CHF 3.00 par action, soit un montant net de CHF 1.95 par action après paiement de l'impôt fédéral anticipé suisse de 35%.

Le dernier jour de négoce avec droit au dividende est le 19 avril 2024. Les actions seront négociées ex-dividende dès le 22 avril 2024. Le dividende net sera versé à partir du 24 avril 2024.

## **4 Elections**

### **4.1 Réélections du Président et des membres du Conseil d'administration**

#### *Proposition*

Réélections individuelles de Paul Bulcke comme membre et Président du Conseil d'administration, et de Ulf Mark Schneider, Pablo Isla, Renato Fassbind, Patrick Aebischer, Dick Boer, Dinesh Paliwal, Hanne Jimenez de Mora, Lindiwe Majele Sibanda, Chris Leong, Luca Maestri, Rainer Blair ainsi que Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch comme membres du Conseil d'administration (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

#### *Explication*

Lors de l'Assemblée générale ordinaire 2023, les actionnaires ont élu le Président et tous les membres du Conseil d'administration pour un mandat d'un an conformément aux statuts. Leurs mandats vont ainsi arriver à échéance à la fin de l'Assemblée générale du 18 avril 2024.

Henri de Castries ne se présente pas pour une nouvelle réélection après 12 ans de services dévoués pour la Société. Membre du Conseil d'administration depuis 2012, Henri de Castries a été Lead Independent Director depuis 2017 et Vice-Président depuis 2018. Il a présidé le Comité de nomination et de durabilité de 2017 à 2021 et le Comité de nomination depuis 2021. Henri de Castries a également siégé au Comité de contrôle depuis 2012 et au Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise depuis 2017. Le Conseil d'administration tient à exprimer sa sincère reconnaissance à Henri de Castries pour ses services hautement appréciés et exceptionnels durant toutes ces années.

Kimberly A. Ross ne se présente pas pour une nouvelle réélection pour des raisons personnelles. Kimberly A. Ross a rejoint le Conseil d'administration en 2018 et a servi en tant que membre du Comité de contrôle depuis lors. Le Conseil d'administration tient à exprimer sa sincère reconnaissance à Kimberly A. Ross pour son engagement et ses contributions hautement appréciées.

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose la réélection individuelle de chacun des administrateurs mentionnés ci-après, lesquels ont rendu de précieux services à la Société comme membres du Conseil d'administration:

- 4.1.1 Paul Bulcke, citoyen belge et suisse, né en 1954, Président du Conseil d'administration, Président du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise et membre du Comité de nomination. Paul Bulcke a été Administrateur délégué (CEO) de Nestlé S.A. de 2008 à 2016. En tant que représentant de Nestlé S.A., il est Vice-Président de L'Oréal S.A., France. Le Conseil propose de réélire Paul Bulcke en tant que membre ainsi que Président du Conseil d'administration en un seul vote.
- 4.1.2 Ulf Mark Schneider, citoyen allemand et américain, né en 1965, Administrateur délégué (CEO) de Nestlé S.A., membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. U. Mark Schneider a été le CEO de Fresenius Group, Allemagne, de 2003 jusqu'en juin 2016. Il est membre du Conseil d'administration de Roche Holding SA, Suisse.
- 4.1.3 Renato Fassbind, citoyen suisse, né en 1955, Président du Comité de contrôle et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Renato Fassbind était membre de différents Conseils d'administration, notamment de Kühne + Nagel International S.A. et Swiss Re SA, auprès de cette dernière comme Vice-Président du Conseil d'administration.
- 4.1.4 Pablo Isla, citoyen espagnol, né en 1964, Président du Comité de rémunération et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise. Pablo Isla était le Président exécutif d'Inditex, Espagne, un des plus grands détaillants de mode au monde détenant des marques comme Zara. Il est l'ancien Co-Président exécutif d'Altadis et était le Secrétaire Général et membre exécutif de Banco Popular, tous les deux en Espagne.
- 4.1.5 Patrick Aebischer, citoyen suisse, né en 1954, membre du Comité de rémunération. Il est le Président émérite de l'Ecole Polytechnique Fédérale de Lausanne (EPFL). Patrick Aebischer est membre du Conseil d'administration de Logitech International S.A. et de PolyPeptide Group AG, toutes les deux en Suisse.
- 4.1.6 Dick Boer, citoyen néerlandais, né en 1957, membre du Comité de rémunération et du Comité de durabilité, a été Président et CEO d'Ahold Delhaize N.V., Pays-Bas, jusqu'en 2018. Avant la fusion d'Ahold et de

Delhaize en 2016, il était Président et CEO d'Ahold N.V., Pays-Bas. Dick Boer est membre du Conseil d'administration de Shell plc, Royaume-Uni. Il est également Président du Comité consultatif du Rijksmuseum Fonds et Président du Conseil de surveillance du Royal Concertgebouw N.V., ainsi que membre non-exécutif du Conseil d'administration de SHV Holdings N.V., tous aux Pays-Bas. Il est également Président du Conseil de surveillance de Just Eat Takeaway.com, Pays-Bas.

- 4.1.7 Dinesh Paliwal, citoyen américain titulaire de l'Overseas Citizenship of India, né en 1957, membre du Comité de rémunération et du Comité de nomination, était Senior Advisor du Conseil d'administration de Harman International Industries Inc./Samsung et CEO jusqu'en décembre 2020, après avoir été le CEO de Harman entre 2007 et avril 2020. Dinesh Paliwal est Partenaire de KKR & Co. Inc. aux Etats-Unis. Il est également Président non-exécutif de Marelli & Koki Holding Co. Ltd., Japon.
- 4.1.8 Hanne Jimenez de Mora, citoyenne suisse, née en 1960, Présidente du Comité de durabilité et membre du Comité présidentiel et de gouvernance d'entreprise, est la cofondatrice de a-connect (group) ag, une société de conseil en management basée en Suisse, qu'elle a fondée en 2002. Hanne Jimenez de Mora était Associée chez McKinsey & Company en Suisse et a occupé des postes d'administratrice non-exécutive dans de grandes entreprises cotées en bourse, notamment AB Volvo, Sandvik, Telenor et Tomra Systems. Elle est Présidente de Microcaps AG, Suisse, et est également Vice-Présidente et membre des Conseils de surveillance et de la fondation de l'IMD Business School, Suisse.
- 4.1.9 Lindiwe Majele Sibanda, citoyenne zimbabwéenne, née en 1963, membre du Comité de durabilité, est Professeure extraordinaire à l'Université de Pretoria, Afrique du Sud. Lindiwe Majele Sibanda est Directrice générale de Linds Agriculture Services Pvt Ltd., Harare, Zimbabwe et Présidente du Consultative Group of International Agricultural Research Centres (CGIAR) System Board.
- 4.1.10 Chris Leong, citoyenne malaisienne, née en 1967, membre du Comité de durabilité, est Chief Marketing Officer et membre du Comité exécutif de Schneider Electric SE, France. Avant de rejoindre Schneider Electric en 2012, elle a dirigé la région de la Grande Chine, de la Corée et du Japon de Nokia. Auparavant, Chris Leong a travaillé chez WPP plc, Royaume-Uni, gérant notamment leurs agences de publicité basées en Asie.

- 4.1.11 Luca Maestri, citoyen italien et américain, né en 1963, membre du Comité de contrôle, est Senior Vice President et Directeur financier (CFO) d'Apple Inc. depuis 2014. Avant de rejoindre Apple, Luca Maestri était le CFO de Xerox Corporation, Etats-Unis, de 2011 à 2013 et de Nokia Siemens Networks, Allemagne, de 2008 à 2011. Il a débuté sa carrière chez General Motors Europe, Suisse.
- 4.1.12 Rainer Blair, citoyen américain, né en 1964, est le Président et Directeur Général depuis 2020 de Danaher Corporation, une entreprise internationale à la pointe de la science et de la technologie. Il a rejoint Danaher Corporation en 2010 et a occupé des fonctions exécutives dans plusieurs de ses sociétés opérationnelles avant d'être nommé Executive Vice President de Danaher Life Sciences en 2017. Avant de rejoindre Danaher, Rainer Blair était le Président et Directeur Général de MAPEI Americas, une multinationale spécialisée dans les produits chimiques pour le secteur du bâtiment. Il a occupé différents rôles de direction au sein du groupe BASF, durant 15 ans, sur trois continents. Rainer Blair est membre du Conseil de l'Analytical Life Science and Diagnostics Association, Etats-Unis.
- 4.1.13 Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch, citoyenne suisse, née en 1961, membre du Comité de nomination, était Secrétaire d'État et Directrice du Secrétariat d'Etat à l'économie (SECO) en Suisse de 2011 à 2022. De 2007 à 2011, elle a été ambassadrice et déléguée du Conseil fédéral aux accords commerciaux et, à ce titre, négociatrice en chef de la Suisse auprès de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Elle a été également cheffe de la division du commerce international et membre de la direction du SECO. Auparavant, elle a occupé différentes fonctions au sein du SECO, à la Direction des affaires économiques extérieures, à la Banque Mondiale aux Etats-Unis, et chez McKinsey & Company en Suisse. Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch est membre des Conseils d'administration de KIBAG Holding AG, Schweizerische Mobiliar Genossenschaft et F.G. Pfister AG, toutes en Suisse.

Pour plus de détails sur les candidats et leurs qualifications, veuillez vous référer aux biographies dans le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise 2023 ou sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/management/boardofdirectors)).

## 4.2 Election au Conseil d'administration

### *Proposition*

Election de Geraldine Matchett comme membre du Conseil d'administration (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### *Explication*

Le Conseil d'administration propose l'élection de Geraldine Matchett en tant que membre du Conseil d'administration.

Geraldine Matchett, citoyenne suisse, britannique et française, née en 1972, a été co-Directrice Générale et Directrice financière (CFO) de DSM-Firmenich AG, Suisse, de 2020 à septembre 2023. De 2014 à 2020, elle était CFO chez Royal DSM N.V., Pays-Bas. Avant de rejoindre DSM, elle était CFO mondiale et membre du Conseil des opérations de SGS S.A., Suisse.

Elle a débuté sa carrière en tant que stagiaire en gestion chez Thames Water Utilities Ltd., Royaume-Uni, puis a occupé des postes d'auditrice financière chez KPMG LLP, Royaume-Uni, et Deloitte Touche Tohmatsu Ltd., Suisse.

Geraldine Matchett est titulaire d'un Master en développement durable de l'université de Cambridge et d'un Bachelor en géographie physique et humaine de l'université de Reading, toutes deux au Royaume-Uni. Elle est comptable agréée de l'ICAEW, Londres, Royaume-Uni.

Geraldine Matchett est membre du Conseil d'administration d'ABB Ltd., Suisse, et de FCLT Global Boston, Etats-Unis. Elle est également membre du Conseil consultatif de Catalyst Inc., Etats-Unis, et membre de la Fondation de l'IMD Business School, Suisse.

Le Conseil d'administration est convaincu que l'expérience approfondie de Geraldine Matchett contribuera de manière significative à l'expertise stratégique, opérationnelle et financière du Conseil d'administration.

Pour plus de détails sur la candidate, ainsi que sur ses qualifications et ses mandats actuels, veuillez vous référer aux biographies sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting)).

## **4.3 Elections des membres du Comité de rémunération**

### *Proposition*

Elections individuelles de Dick Boer, Patrick Aebischer, Pablo Isla et Dinesh Paliwal en tant que membres du Comité de rémunération (chacun pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

### *Explication*

Le Conseil d'administration propose l'élection individuelle des candidats ci-dessous, pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante. S'il est élu, Dick Boer sera nommé Président du Comité de rémunération.

4.3.1 Dick Boer

4.3.2 Patrick Aebischer

4.3.3 Pablo Isla

4.3.4 Dinesh Paliwal

#### **4.4 Election de l'organe de révision**

(Comptes de Nestlé S.A. et comptes consolidés du groupe Nestlé 2024)

##### *Proposition*

Réélection d'Ernst & Young SA, succursale de Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2024

##### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'élire Ernst & Young SA, succursale de Lausanne, en tant qu'organe de révision pour l'exercice 2024.

#### **4.5 Election du Représentant indépendant**

##### *Proposition*

Réélection de Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, case postale, 1701 Fribourg, Suisse, en tant que Représentant indépendant (pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante)

##### *Explication*

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration propose aux actionnaires de réélire Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, en tant que Représentant indépendant pour un mandat qui s'achève à la fin de l'Assemblée générale ordinaire suivante.

### **5 Rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe**

Conformément aux statuts de Nestlé S.A., le Conseil d'administration soumet la rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe à l'approbation des actionnaires.

#### **5.1 Rémunération du Conseil d'administration**

##### *Proposition*

Approbation, de manière prospective, pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2024 à l'Assemblée générale ordinaire 2025, d'une rémunération totale pour les 13 membres non-exécutifs du Conseil d'administration (y compris le Président,

mais non compris l'Administrateur délégué) de CHF 10,0 millions, dont environ CHF 3,0 millions en espèces, CHF 6,5 millions en actions Nestlé S.A. (bloquées pendant 3 ans) et CHF 0,5 million au titre de cotisations de sécurité sociale et autres honoraires

#### *Explication*

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe qui est disponible sur internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting)).

## **5.2 Rémunération de la Direction du Groupe**

### *Proposition*

Approbation, de manière prospective, pour la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025, d'une rémunération totale maximale pour les 16 membres de la Direction du Groupe, y compris l'Administrateur délégué, de CHF 80 millions, dont environ CHF 18,5 millions à titre de salaire de base, CHF 28 millions pour le bonus à court terme (calculé sur la base d'une réalisation maximale de tous les objectifs), CHF 21 millions pour les plans de participation à long terme (sur la base de la valeur du marché au moment de l'attribution), CHF 6,5 millions pour les futures prestations de prévoyance et CHF 6,0 millions pour les cotisations de sécurité sociale, indemnités diverses et dépenses imprévues

### *Explication*

Veillez vous référer au Rapport du Conseil d'administration concernant les propositions de rémunération du Conseil d'administration et de la Direction du Groupe qui est disponible sur internet ([www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting](http://www.nestle.com/investors/corporate-governance/annualgeneralmeeting)).

## **6 Réduction du capital**

### *Proposition*

- Réduction du capital-actions de CHF 267 000 000 d'un montant de CHF 5 000 000 à CHF 262 000 000;
- Exécution de la réduction du capital par destruction de 50 000 000 propres actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions;
- Affectation du montant de la réduction du capital à la réduction correspondante des propres actions au bilan

### *Explication*

Le Conseil d'administration propose aux actionnaires d'approuver la destruction de 50 000 000 propres actions rachetées dans le cadre du programme de rachat d'actions Nestlé S.A. en cours d'une valeur allant jusqu'à CHF 20 milliards, lancé le 3 janvier 2022 sur une deuxième ligne de négoce de SIX Swiss Exchange.

La réduction du capital par destruction d'actions nécessite un avis aux créanciers, qui a été publié dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce le 26 février 2024, et, conformément à l'art. 653m du Code des Obligations suisse, un rapport de l'organe de révision Ernst & Young SA confirmant que les prétentions des créanciers sont entièrement couvertes nonobstant la réduction du capital. Le rapport de l'organe de révision sera fondé sur l'issue de l'appel aux créanciers et les comptes 2023 de Nestlé S.A. Le Conseil d'administration informera l'Assemblée générale du résultat du rapport.

Le montant de la réduction du capital sera affecté à la réduction correspondante des propres actions au bilan de Nestlé S.A. (art. 659a al. 4 et art. 959a al. 2 ch. 3 let. e du Code des Obligations suisse).

Dans la mesure où la proposition est approuvée, le Conseil d'administration exécutera la réduction de capital par destruction de propres actions, modifiera les statuts et inscrira la réduction du capital au Registre du Commerce.

## **7 Proposition d'actionnaire pour une modification des statuts concernant la vente d'aliments plus sains et moins sains**

Le texte suivant est une proposition faite par des actionnaires conformément à l'art. 9 al. 3 des statuts de Nestlé S.A. **Le Conseil d'administration recommande de voter contre cette proposition d'actionnaires.**

*Proposition d'actionnaires agissant par l'intermédiaire de ShareAction:*

En particulier, et en ce qui concerne cet objet à l'ordre du jour, les actionnaires proposent de modifier les statuts de la société en ajoutant un article 23bis à la suite de l'article 23 et libellé comme suit :

*Article 23bis: Rapport sur les questions non financières [nouveau]*

*Le conseil d'administration établit pour chaque exercice un rapport sur le développement durable, les questions sociales, les questions d'emploi, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption, qui présente les résultats obtenus par rapport à certains indicateurs clés de performance (ICP) environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG).*

*Ces indicateurs clés de performance incluront les chiffres de vente absolus et proportionnels pour les aliments et les boissons en fonction de leur caractère sain, tel que*



*défini par un modèle de profils nutritionnels approuvé par le gouvernement. Nestlé se fixera un objectif temporel pour augmenter la proportion de ses ventes provenant de ces produits plus sains.*

*Explication fournie par les actionnaires agissant par l'intermédiaire de ShareAction:*

Nestlé déclare régulièrement que la santé et la bonne nutrition sont au cœur de ses objectifs stratégiques, « appliquant son expertise en matière de nutrition, de santé et de bien-être pour aider les gens à mener une vie plus heureuse et plus saine ».

Cependant, Nestlé dépend fortement des ventes d'aliments moins sains, qui ont un impact majeur sur la santé publique. Plus de 50% des ventes de Nestlé n'atteignent pas le seuil de santé Health Star Rating (HSR) de 3,5 ou plus, ce qui l'expose à des risques financiers, réglementaires, juridiques et de réputation.

Le renforcement des politiques de santé publique, telles que les taxes sur le sucre et les restrictions de commercialisation, menace les ventes. Le respect de la réglementation entraîne des risques juridiques. Des risques réputationnels découlent également d'une sensibilité accrue de la société civile. Parallèlement, la demande des consommateurs pour des alternatives plus saines augmente.

Les actionnaires ont demandé à Nestlé de réduire sa dépendance à l'égard des ventes de produits moins sains. Cependant, alors que Nestlé a annoncé un objectif d'augmentation des ventes de produits « nutritionnels » de 50% d'ici 2030, cette croissance est simplement conforme à son objectif de croissance globale (4-6%/an), de sorte que les ventes de produits moins sains augmenteraient également de 50%.

En outre, certains produits ont été inclus dans la catégorie « nutritionnels », alors que le HSR ne s'applique pas à eux. Ceci est par exemple le cas des aliments pour nourrissons et des préparations lactées pour les enfants de plus de 12 mois, alors que ces produits ne sont souvent pas recommandés par les professionnels de la santé. C'est également le cas pour le café, contrairement aux lignes directrices de la RSS. Cela permet à l'entreprise d'atteindre son objectif de vente d'aliments plus sains uniquement en augmentant les ventes de ces produits, et empêche les actionnaires d'évaluer correctement les risques applicables.

Les investisseurs souhaitent une réorientation stratégique visant à réduire la dépendance excessive à la vente d'aliments moins sains, à atténuer les risques auxquels ces derniers exposent l'entreprise et à tirer parti de la demande croissante de produits plus sains.

La présente résolution soutient cet objectif, en demandant à l'entreprise de fixer des objectifs pour augmenter les ventes de produits plus sains en termes absolus et relatifs, tout en appliquant correctement une méthodologie reconnue officiellement.

**Proposition du Conseil d'administration:**

**Le Conseil d'administration propose de voter «Non» à cette proposition d'actionnaire**

*Explication du Conseil d'administration:*

Le Conseil d'administration recommande de voter contre cette proposition d'actionnaire. Celle-ci n'est pas dans l'intérêt de la Société, de ses actionnaires ou des consommateurs.

Les statuts de Nestlé S.A. prévoient déjà la publication d'un rapport annuel sur les questions non financières complet qui couvre les questions ESG, conformément à la législation suisse. En outre, le rapport de Nestlé va volontairement au-delà des normes de transparence observées par la plupart des concurrents, en divulguant des informations détaillées sur la valeur nutritionnelle de son portefeuille. Il n'est pas nécessaire de prescrire l'ajout d'un contenu supplémentaire spécifique pour ce rapport dans les statuts.

La nutrition, la santé et le bien-être ont été et continueront d'être le passé, le présent et l'avenir de Nestlé. La Société s'est engagée à croître la partie la plus nutritive de son portefeuille. Nestlé est consciente de la demande croissante pour des aliments plus sains et a mis en place des stratégies pour répondre aux attentes des consommateurs. Toutefois, cette proposition réduirait la flexibilité de l'entreprise à faire évoluer en permanence son offre de produits.

L'an dernier, Nestlé a volontairement adopté des pratiques de marketing responsable à la pointe de l'industrie pour guider les consommateurs vers une alimentation équilibrée et s'est fixé un objectif ambitieux visant à augmenter le chiffre d'affaires des produits plus nutritifs de CHF 20 à 25 milliards d'ici 2030. Cet objectif se situait dans le haut de la fourchette des prévisions de croissance du chiffre d'affaires de la Société à moyen terme. La proposition de ShareAction est de passer d'un objectif absolu à un objectif proportionnel qui exige une croissance plus rapide dans une partie du portefeuille et une croissance plus lente, une contraction ou des cessions dans une autre partie. L'affaiblissement de segments importants du portefeuille créerait pour les concurrents des opportunités de combler ce vide. Restreindre ainsi la stratégie de croissance de la Société ne servirait pas les intérêts des actionnaires de Nestlé et n'apporterait pas non plus de retombées positives en matière de santé publique.

Nestlé a été la première entreprise d'alimentation et de boissons à faire preuve de transparence quant à la valeur nutritionnelle de l'ensemble de son portefeuille en utilisant un modèle de profilage nutritionnel approuvé par les autorités. Cet effort de transparence souligne sa détermination à offrir une gamme de produits diversifiée ne reposant pas sur des gourmandises ou des choix moins nutritifs. Notamment, 50% de son chiffre d'affaires provient du café, des produits pour animaux de compagnie et des produits Nestlé Health Science.

La force de Nestlé réside dans sa présence dans de nombreuses catégories. La taille et l'équilibre de son portefeuille permettent à Nestlé d'investir dans des projets de recherche et développement à la pointe de l'industrie. Cet investissement soutient la croissance au sein du segment des produits les plus nutritifs. L'imposition de limitations à la croissance dans certaines catégories réduirait effectivement les investissements dans l'innovation et la rénovation des produits. L'objectif de Nestlé est de progresser dans toutes les catégories, en veillant à répondre de manière responsable aux divers besoins et préférences de tous nos consommateurs.



# Informations générales

## Invitation, Droits de vote

Seuls les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 11 avril 2024 à 12h00 (HAEC) pourront exercer leur droit de vote. L'enregistrement des actions afin de déterminer le droit de vote n'a pas d'effet sur la négociabilité des actions en question.

Les actionnaires inscrits au registre des actions avec droit de vote en date du 28 mars 2024 recevront automatiquement une invitation à l'Assemblée générale.

Les actionnaires dont l'inscription au registre des actions avec droit de vote est effectuée à partir du 29 mars 2024 et qui souhaitent assister à l'Assemblée générale ou donner procuration au Représentant indépendant sont priés de s'adresser au Bureau des actions.

Seuls les actionnaires ou leurs représentants dûment autorisés pourront assister à l'Assemblée générale.

## Retransmission en direct

En tant qu'actionnaire, vous avez la possibilité de suivre l'Assemblée générale dans son intégralité via la retransmission diffusée en direct en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via [www.gvmanager-live.ch/nestle](http://www.gvmanager-live.ch/nestle) (en utilisant votre code d'accès personnel ou le code QR fourni dans la Lettre d'invitation).

## Questions

Les actionnaires peuvent envoyer leurs questions avant l'Assemblée générale au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale, 6330 Cham, Suisse, ou par courriel à [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

## Procuration au Représentant indépendant

Si vous souhaitez que vos droits de vote soient exercés par le Représentant indépendant Hartmann Dreyer, Avocats et Notaires, case postale, 1701 Fribourg, Suisse, veuillez donner vos instructions de vote par voie électronique en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via [www.gvmanager-live.ch/nestle](http://www.gvmanager-live.ch/nestle) (en entrant votre code d'accès personnel ou en utilisant le code QR fourni dans la Lettre d'invitation). Alternativement, vous avez la possibilité de donner des instructions de vote au verso du formulaire Procuration et Instructions de vote au Représentant indépendant et de l'envoyer jusqu'au 11 avril 2024 au Représentant indépendant en utilisant l'enveloppe ci-jointe.

## Carte d'entrée

Vous pouvez commander une carte d'entrée pour vous-même ou pour un représentant individuel en accédant au portail électronique des actionnaires «GVMANAGER-Live» via [www.gvmanager-live.ch/nestle](http://www.gvmanager-live.ch/nestle) (en entrant votre code d'accès personnel ou en utilisant le code QR fourni dans la Lettre d'invitation) ou au moyen de la Commande de carte d'entrée, laquelle doit être renvoyée au Bureau des actions jusqu'au 11 avril 2024, en utilisant l'enveloppe ci-jointe.

## **Documentation**

Veillez trouver en annexe le résumé du Rapport de gestion 2023 avec un aperçu des résultats financiers réalisés tant par Nestlé S.A. que par le groupe Nestlé au cours de l'année 2023.

Pour des informations plus détaillées sur les résultats financiers et sur les secteurs d'activité de notre entreprise, nous vous invitons à consulter le Rapport de gestion 2023 complet (qui inclut le Rapport sur le Gouvernement d'entreprise et le Rapport de rémunération 2023) sur notre site internet ([www.nestle.com/investors/publications](http://www.nestle.com/investors/publications)). Vous trouverez sur le même site internet notre Creating Shared Value and Sustainability Report 2023 (qui n'existe qu'en anglais).

Vous pouvez commander une copie du Rapport de gestion 2023 complet en cochant la case correspondante sur la Commande de carte d'entrée. A l'aide du même document, vous pouvez également pré-commander le rapport semestriel janvier - juin 2024 qui paraîtra au mois de juillet 2024. Ces documents sont aussi à votre disposition sur notre site internet.

Nous vous prions d'adresser toute correspondance concernant l'Assemblée générale ordinaire au Bureau des actions de Nestlé S.A., case postale, 6330 Cham, Suisse, téléphone +41 41 785 20 20 ou courriel [shareregister@nestle.com](mailto:shareregister@nestle.com).

## **Information**

Toutes les informations destinées aux actionnaires sont disponibles sur [www.nestle.com/investors](http://www.nestle.com/investors).

Nestlé S.A.

Le Conseil d'administration

Cham et Vevey (Suisse), 19 mars 2024





**Nestlé**

© 2024, Nestlé S.A., Cham et Vevey (Suisse)

**NES011F**